Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DARES

99.12 - N° 52.2

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 3ÈME TRIMESTRE 1999

Au troisième trimestre 1999, *la baisse de la durée hebdomadaire collective moyenne du travail* se poursuit (- 0,6 %). La durée s'établit à 38,31 heures.

***L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 1,3 %* au cours du troisième trimestre 1999. Sur un an, la progression s'élève à 2,7 %. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est nulle de juin 1999 à septembre 1999, et de 0,6 % sur un an *(1)*.**

***L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,4 %* au troisième trimestre 1999. Son évolution annuelle est de 1,6 %.**

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 38,31 heures à la fin du troisième trimestre, en baisse de 0,6 % par rapport au second trimestre et de 1,2 % sur an. Le processus de réduction négociée du temps de travail se poursuit : près de 12 % des salariés travaillent entre 35 et moins de 36 heures par semaine, contre 6,8 % au deuxième trimestre.

La durée du travail décroît plus rapidement dans le tertiaire et l'industrie (-0,7 %) que dans la construction (-0,5 %). Dans l'industrie, elle se réduit plus fortement dans le secteur de

---

(1) – Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour ***l'ensemble des ménages****, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée* ***au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés****. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice* ***du salaire horaire de base des ouvriers*** *(appelé jusqu'à présent taux de salaire horaire des ouvriers) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les* ***seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier*** *(également 0,6 % de septembre 1998 à septembre 1999).*

Ministère de l'emploi et de la solidarité

l'automobile (-2,7 %), les industries agroalimentaires (-0,9 %) et les industries des biens de consommation (-0,8 %). En revanche, la baisse n'est que de 0,2 % dans les secteurs des biens d'équipement. Dans le tertiaire, les baisses maximales se situent dans les services aux entreprises (-1,3 %) et les activités immobilières (-1,1 %), la durée restant stable en revanche dans les transports.

La baisse de la durée du travail est plus importante dans les grandes entreprises (de -0,7 % pour les plus de 500 salariés à -0,3 % pour celles de moins de vingt salariés), ce qui contribue à accroître les écarts de durée avec les petites entreprises (39,24 heures hebdomadaires en dessous de vingt salariés et 37,84 en dessus de 500 salariés, contre respectivement 39,35 et 38,12 un trimestre plus tôt).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 1,3 % au cours du troisième trimestre 1999. Cette progression est très supérieure à celles des années précédentes à la même période (0,5 % en 1998 comme en 1997). Cet écart provient pour partie de la mise en place de la nouvelle enquête ACEMO depuis le 1er janvier 1999, qui intègre les effets de la revalorisation du SMIC au 1er juillet dans les statistiques du troisième trimestre et non plus du deuxième *(2)*. D'autre part, la montée en charge des accords de réduction du temps de travail entraîne mécaniquement, par le biais de la compensation salariale, une hausse des salaires horaires de base que l'on peut estimer à 0,8 point ce trimestre. L'évolution des prix (hors tabac) étant nulle ce trimestre, le SHBO bénéficie de 1,3 point de pouvoir d'achat supplémentaire. Sur un an, sa progression est de 2,7 %, et celle du pouvoir d'achat de 2,1 points.

Le SHBO croît de 1,1 % dans l'industrie, avec une augmentation maximale de 3,0 % dans le secteur de l'automobile. Dans la construction, sa progression reste de 0,7 %. Enfin, dans le tertiaire, il progresse à un rythme de 1,7 %. Ce sont les salariés des services aux entreprises qui bénéficient des évolutions les plus fortes (3,1 %), ainsi que ceux des activités immobilières (1,2 %) et des services aux particuliers (1,1 %). À l'inverse, la progression n'est que de 0,3 % dans les activités financières et de 0,5 % dans les transports.

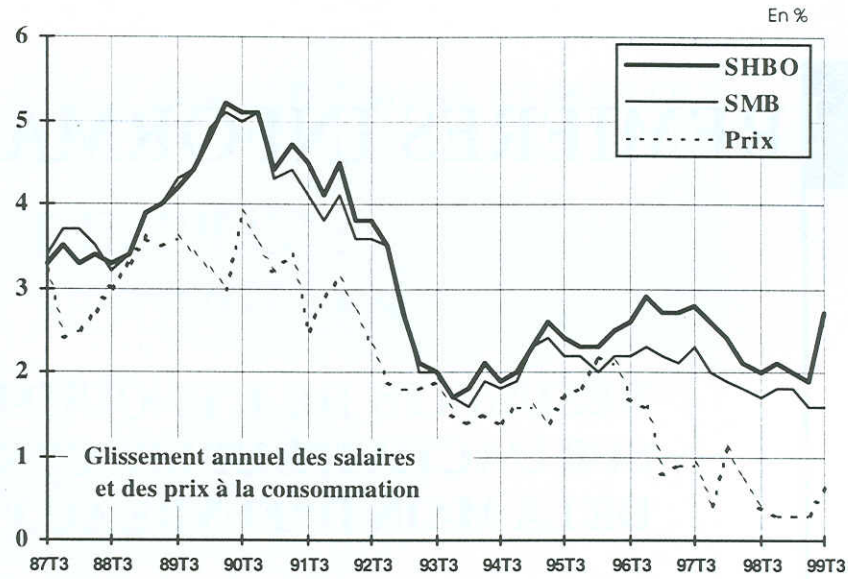

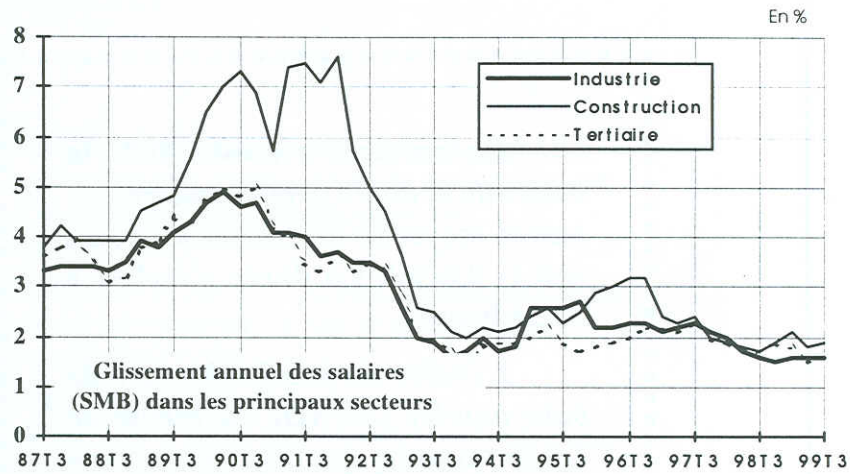

L'indice du salaire mensuel de base (SMB), hors primes et heures supplémentaires, *de l'ensemble des salariés progresse de 0,4 %* au cours du troisième trimestre 1999, soit un gain de pouvoir d'achat de 0,4 point. Par grands secteurs, c'est, comme au trimestre précédent, dans la construction que le SMB évolue le plus fortement avec 0,5 % de hausse, contre 0,4 % dans l'industrie et le tertiaire. Plus en détail, la progression est de 0,7 % dans les services aux particuliers, 0,6 % dans les industries de biens d'équipement, mais elle est nulle dans l'énergie.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 1,6 % (soit un gain de pouvoir d'achat de 1,0 point). L'évolution annuelle est un peu plus forte pour les cadres (1,8 %), un peu moindre pour les ouvriers (1,5 %), bien que ces derniers aient bénéficié de l'augmentation du SMB la plus rapide ce trimestre (0,5 %, contre 0,4 % pour les autres catégories).

Émilie QUÉMA,
Paul FRANCESCHI
(DARES).

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les établissements de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 000 questionnaires exploitables reçus au 20 décembre 1999.

(2) – À compter du 1er janvier 1999, les périodes de référence de l'enquête ont changé : on recueille les relevés de salaire du dernier mois du trimestre (ici septembre 1999) contre ceux du premier jour du trimestre suivant (1er octobre 1998 par exemple).

Durée hebdomadaire du travail, proportions de salariés à temps partiel et en CDD

Séries brutes

	Répartition des salariés à temps complet par tranches de durées (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)		Taux de temps partiel	Taux de CDD (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999		
Ensemble des secteurs	**3,2**	**11,8**	**5,0**	**21,1**	**52,4**	**6,5**	**38,56**	**38,31**	**13,0**	**6,1**
EB : Ind. agricoles et alimentaires	4,2	22,5	7,3	8,5	51,3	6,4	38,17	37,84	6,6	9,0
EC : Ind. des biens de consommation	4,9	18,2	6,2	16,1	51,9	2,6	38,09	37,78	6,4	4,7
ED : Ind. automobile	15,6	15,7	5,6	51,5	10,7	1,0	38,23	37,21	3,5	2,3
EE : Ind. des biens d'équipement	6,5	7,0	9,7	39,9	33,0	4,0	38,17	38,09	4,9	3,3
EF : Ind. des biens intermédiaires	6,9	8,0	6,2	26,5	47,8	4,5	38,29	38,09	4,3	3,9
EG : Énergie	3,7	9,4	1,2	71,9	13,6	0,1	37,82	37,71	11,1	2,0
EH : Construction	0,2	6,6	2,2	4,5	75,8	10,8	39,06	38,88	2,6	4,4
EJ : Commerce	1,4	10,1	3,8	8,9	67,9	8,0	38,75	38,57	18,9	7,2
EK : Transports	3,4	10,9	2,8	6,4	57,9	18,7	39,25	39,25	7,8	5,2
EL : Activités financières	3,5	7,2	15,9	18,0	55,3	0,2	38,27	38,07	12,1	3,9
EM : Activités immobilières	5,4	13,1	7,6	6,4	65,9	1,5	38,49	38,07	16,1	5,8
EN : Services aux entreprises	0,9	18,4	2,1	36,6	40,4	1,6	38,39	37,88	20,9	7,2
EP : Services aux particuliers	1,0	10,0	3,1	12,0	50,4	23,5	39,48	39,29	27,1	12,9
EQ : Éducation, santé, action sociale	1,2	6,5	2,8	2,2	85,5	1,8	38,72	38,65	27,8	10,2

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO), MES-DARES.

Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3ème trim. 1998	4ème trim. 1998	1er trim. 1999	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	**0,4**	**0,3**	**0,5**	**0,4**	**0,4**	**1,6**
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,3	0,2	0,6	0,4	0,4	1,6
EH : Construction	0,4	0,3	0,6	0,5	0,5	1,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	0,2	0,5	0,4	0,5	1,5
EN : Services aux entreprises	0,5	0,3	0,5	0,4	0,5	1,7
EP : Services aux particuliers	0,5	0,3	0,6	0,6	0,7	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	1,6
OUVRIERS	**0,4**	**0,3**	**0,4**	**0,4**	**0,5**	**1,5**
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,2	0,5	0,4	0,5	1,5
EH : Construction	0,5	0,3	0,5	0,5	0,5	1,9
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,2	0,6	0,4	0,5	1,7
EN : Services aux entreprises	0,7	0,1	0,1	0,1	0,7	1,1
EP : Services aux particuliers	0,8	0,2	0,5	0,5	0,9	2,1
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	1,4
EMPLOYÉS	**0,4**	**0,3**	**0,5**	**0,4**	**0,4**	**1,6**
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,3	0,2	0,7	0,4	0,4	1,7
EH : Construction	0,4	0,3	0,5	0,5	0,4	1,7
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,2	0,4	0,3	0,4	1,3
EN : Services aux entreprises	0,4	0,8	0,5	0,4	0,5	2,2
EP : Services aux particuliers	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	1,6
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	**0,3**	**0,2**	**0,6**	**0,4**	**0,4**	**1,6**
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,2	0,2	0,6	0,4	0,4	1,6
EH : Construction	0,4	0,3	0,8	0,7	0,4	2,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,2	0,7	0,5	0,5	1,9
EN : Services aux entreprises	0,3	0,3	0,8	0,4	0,5	2,0
EP : Services aux particuliers	0,3	0,4	0,7	0,8	0,8	2,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,2	0,6	0,3	0,4	1,5
CADRES	**0,3**	**0,2**	**0,7**	**0,5**	**0,4**	**1,8**
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,3	0,2	1,1	0,5	0,4	2,1
EH : Construction	-0,5	0,2	0,7	0,5	0,3	1,6
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,0	0,1	0,7	0,5	0,4	1,8
EN : Services aux entreprises	0,6	0,2	0,7	0,5	0,4	1,8
EP : Services aux particuliers	0,4	0,5	0,5	0,6	0,3	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,2	0,6	0,5	0,4	1,7

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	3ème trim. 1998	4ème trim. 1998	1er trim. 1999	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999	
Ensemble	**0,5**	**0,3**	**0,6**	**0,6**	**1,3**	**2,7**
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,4	0,2	0,4	0,7	1,1	2,5
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,5	0,2	0,8	0,4	1,0	2,5
C1 : Habillement, cuir	0,6	0,1	0,9	0,3	1,1	2,5
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,6	0,3	0,5	0,3	1,0	2,0
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,2	0,1	1,1	0,4	0,3	1,9
C4 : Industries des équipements du foyer	0,5	0,3	1,0	0,6	1,1	3,0
ED : Industrie automobile (D0)	0,1	0,3	0,3	0,7	3,0	4,4
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,6	0,3	0,8	0,6	0,9	2,6
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	1,4	0,4	1,5	0,7	0,8	3,5
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,6	0,3	0,7	0,7	0,8	2,4
E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	0,1	0,2	0,8	0,4	1,2	2,6
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,5	0,2	0,6	0,6	0,7	2,2
F1 : Industries des produits minéraux	0,7	0,2	0,5	0,4	0,7	1,9
F2 : Industrie textile	0,4	0,3	0,3	0,2	1,2	2,0
F3 : Industries du bois et du papier	0,6	0,2	0,6	0,7	0,9	2,4
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,2	0,2	0,6	0,2	0,6	1,5
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,5	0,3	0,7	0,7	0,6	2,3
F6 : Industries des composants électriques et électroniques	0,7	0,2	1,0	1,2	0,8	3,1
EG : Énergie (G1 + G2)	0,0	0,1	0,5	0,3	0,9	1,9
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,0	0,1	0,1	0,7	2,7	3,7
G2 : Eau, gaz, électricité	0,0	0,1	0,6	0,3	0,7	1,7
EH : Construction (H0)	0,5	0,3	0,7	0,7	0,7	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,2	0,8	0,6	1,0	2,6
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,4	0,2	1,1	0,8	0,9	3,1
J2 : Commerce de gros	0,1	0,2	0,6	0,6	1,2	2,7
J3 : Commerce de détail, réparations	0,7	0,2	0,7	0,4	0,3	1,6
EK : Transports (K0)	0,1	0,6	0,6	0,6	0,5	2,2
EL : Activités financières	n.d.	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6
EM : Activités immobilières (M0)	1,1	0,2	0,5	0,5	1,2	2,4
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,6	0,1	0,1	0,6	3,1	3,9
N1 : Postes et télécommunications	n.d.	0,1	0,0	0,5	1,2	1,8
N2 : Conseils et assistance	-0,1	0,3	0,6	0,4	0,5	1,9
N3 : Services opérationnels	0,7	0,1	0,2	0,6	4,9	5,9
N4 : Recherche et développement	n.d.	0,0	0,5	0,1	1,1	1,8
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,8	0,2	0,6	0,7	1,1	2,5
P1 : Hôtels et restaurants	n.d.	0,2	0,5	0,7	1,1	2,5
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	n.d.	0,3	0,8	0,3	0,6	2,0
P3 : Services personnels et domestiques	n.d.	0,5	0,5	0,7	1,2	2,9
EQ : Éducation, santé, action sociale	n.d.	0,3	0,4	0,4	0,7	1,8
Q1 : Éducation	n.d.	0,8	0,6	0,6	1,9	4,1
Q2 : Santé, action sociale	n.d.	0,3	0,4	0,4	0,6	1,6
Regroupements						
Industries de transformation, n. c. la construction (EB à EG)	0,5	0,2	0,6	0,6	1,1	2,5
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,5	0,3	0,4	0,6	1,7	3,0

(n.s.) : non significatif. — (n.d.) : non disponible.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Durée hebdomadaire du travail par taille d'entreprise

Taille d'entreprise	2ème trim. 1999	3ème trim. 1999
10 à 19 salariés	39,35	39,24
20 à 49 salariés	39,16	38,97
50 à 99 salariés	38,88	38,65
100 à 249 salariés	38,57	38,30
250 à 499 salariés	38,27	37,96
500 salariés et plus	38,12	37,84

Évolution de la durée hebdomadaire du travail

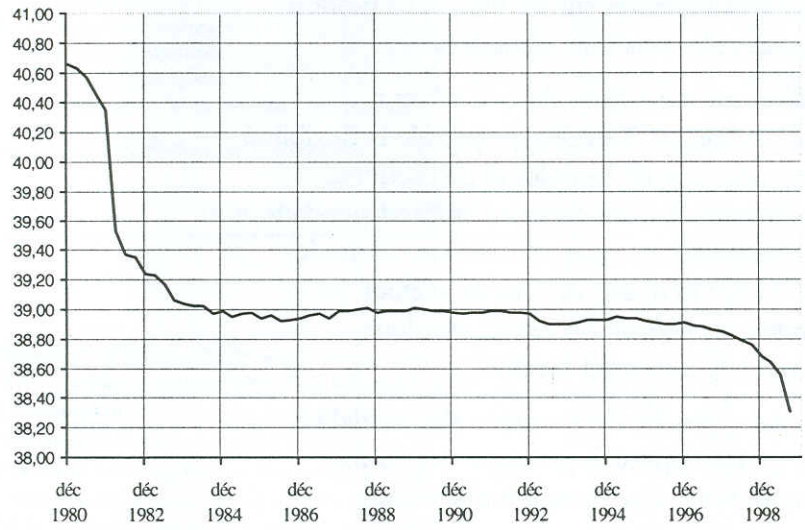

L'EFFET DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS CONJONCTURELS DE SALAIRE

Les établissements qui réduisent la durée du travail en vue de passer aux 35 heures hebdomadaires maintiennent, dans la très grande majorité des cas, le niveau des salaires mensuels (compensation salariale intégrale). Ils peuvent le faire soit en augmentant à due proportion le salaire horaire de base, soit en gardant celui-ci inchangé tout en le complétant par une indemnité ou une prime spécifique.

Dans les deux cas, l'indice de salaire horaire mesuré par l'enquête trimestrielle ACEMO augmente, puisqu'un salaire mensuel inchangé est désormais divisé par un nombre d'heures réduit. Dans un établissement qui passe de 39 à 35 heures hebdomadaires (169 à 151,7 heures mensuelles) en maintenant le salaire mensuel, l'indice de salaire horaire progresse mécaniquement de 11,4 %.

L'effet du processus de réduction négociée du temps de travail actuellement en cours peut donc se mesurer, en première approximation, comme la différence observée entre l'évolution au cours du trimestre écoulé du salaire horaire de base (SHB) et du salaire mensuel de base (SMB). Au troisième trimestre 1999, il serait donc de l'ordre de 1,3 % – 0,5 % = 0,8 point pour les ouvriers et de respectivement 0,9 % — 0,4 % = 0,5 point pour l'ensemble des salariés, à rapprocher d'une réduction de la durée du travail d'en moyenne de 0,6 %. L'effet est plus important pour les ouvriers en raison de leur prédominance dans les secteurs qui ont le plus réduit la durée du travail.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http : //www.ladocfrancaise.gouv.fr - PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES : 1 an (52 n°) : 701,87 F (107 Euros) - Europe : 737,95 F (112,50 Euros) - Autres pays : 751,07 F (114,50 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

CAHIER TRAVAIL ET EMPLOI

L'EUROPE FACE À LA PAUVRETÉ

Les expériences nationales de revenu minimum

Les sociétés d'Europe occidentale ont toutes connu, au cours des vingt dernières années, une augmentation rapide de la population assistée, le plus souvent refoulée ou tenue à distance du marché de l'emploi. Si ce phénomène a pris des proportions différentes d'un pays à l'autre, aucun d'entre eux n'a été été vraiment épargné et tous ont tenté diverses expériences pour y faire face, en particulier dans le domaine des systèmes de revenu minimum et des actions d'insertion. Quelles sont alors ces expériences ? Comment peut-on les analyser ? Quels sont leurs effets ? Telles sont les questions auxquelles cet ouvrage tente de répondre à partir d'une recherche qui a porté sur la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, Les pays scandinaves, l'Espagne et l'Italie.

Ce travail comparatif a permis de distinger trois modes de régulation de la pauvreté en Europe : La *régulation autocentrée* – c'est-à-dire fondée principalement sur l'intervention de l'État au nom de la solidarité nationale –, la *régulation négociée* – organisée de façon décentralisée selon le principe de subsidiarité –, et la *régulation localisée* – définie avant tout en fonction d'intérêts locaux.

Cet ouvrage contribue à souligner les divergences nationales à l'oeuvre dans la formulation de la question sociale et à voir, dans les politiques menées, à la fois l'empreinte de leurs origines socio-historiques, les attentes collectives qu'elles nourissent, mais aussi le poids de la conjoncture économique et notamment, bien entendu, des effets sociaux de la dégradation du marché de l'emploi.

296 pages
140 FF - 21,34 Euros

Ministère de l'emploi
et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

En vente à :

La Documentation Française

29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.72.30
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr

CAHIER TRAVAIL ET EMPLOI

TRAVAIL ET EMPLOI : VERS DE NOUVELLES RÉGULATIONS

Sous la direction de William CAVESTRO et Bruno LAMOTTE

Cet ouvrage collectif rassemble des contributions synthétiques sur les nouvelles régulations à l'oeuvre en matière d'emploi : transformations du système productif, des systèmes de formation, des relations professionnelles ou encore des politiques publiques d'emploi.

L'idée centrale est celle d'un changement lent, mais profond, des règles structurant la relation d'emploi, changement que les acteurs ont bien du mal à orienter dans la situation d'incertitude actuelle.

La pression du chômage infléchit-elle les stratégies de négociation, tant dans les entreprises que dans les bassins d'emploi ? Le déplacement des enjeux de la négociation qu'induit le chômage est-il le signe d'une mutation essentielle dans la perception du marché du travail ? Le rôle de l'État ne consiste-t-il pas à coordonner davantage les initiatives et à favoriser les rapprochements entre les différents acteurs, institutionnels ou émergents ? Après un quart de siècle de chômage, le système d'emploi ne risque-t-il pas d'être dominé par une convention tacite où le sous-emploi ferait l'objet d'un compromis de fait ?

Comprendre les mutations à l'oeuvre et les nouvelles régulations qui se mettent en place est indispensable pour agir efficacement.

Gilles Abattu, Laurence Baraldi, William Cavestro, Bruno Lamotte et *Michel Sonzogni* sont chercheurs et enseignants à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble. *Patrick Nivolle* et *Bernard Simonin* sont chercheurs au Centre d'Études de l'Emploi.

176 pages
145 FF - 22,11 Euros

Ministère de l'emploi et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

En vente à :

La Documentation Française

29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.72.30
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr